



Absence de devoir conjugal

Par **Philippe25**, le 10/11/2016 à 22:02

Bonjour,

Cela fait maintenant deux ans que ma femme ne veut plus que nous fassions l'amour.

Aujourd'hui elle veut divorcer et récupérer la moitié de la vente de notre maison et, comme elle n'a jamais travaillé ou très peu pendant nos 23 ans de mariage, elle va demander une prestation compensatoire. puis je lui opposer cette absence de relation intime pour éviter cette dernière demande ?

Merci

Par **Philippe25**, le 12/11/2016 à 17:59

Je me réponds pour faire remonter ma question car j'aimerais vraiment une réponse, cela pourrait peut-être m'aider.merci

Par **youris**, le 12/11/2016 à 18:27

bonjour,

l'absence de relations sexuelles pendant le mariage peut vous permettre de demander des dommages et intérêts que certains tribunaux ont accordé pour ce motif.

mais cela n'interdit pas à votre épouse de demander et même d'obtenir une prestation compensatoire dont le but est de compenser la différence de niveau de vie liée à la rupture du mariage.

il ne faut donc lier les 2 choses.

salutations

Par **Philippe25**, le 12/11/2016 à 18:56

Merci, en revanche comment cette absence de relations sexuelles peut elle se prouver si nécessaire?? Ce ne sera pas sur ma juste parole j'imagine